Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502552-20260407-2026_33CM-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sept avril deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernadette LETANOUX, maire
Date de la convocation : 02/04/2026 adressée par voie électronique le 02/04/2026 et affichée en mairie le même jour
Nombre de conseillers en exercice : 14 ; Présents : 14 ; Votants : 14
Étaient présents : MM. et Mmes Bernadette LETANOUX, Stéphane PRULHIÈRE, Brigitte NICOLAS, Sébastien SALIOU, Roseline CAUGANT, Patrice GINGAT, M. Armel DENIS Fabien ALIX, Nadège LESSIRARD, Betty CADOT, Carmen MAUDET, Yannick DANIEL, Mathieu JEANNIN, Aglaé DE GRAAF.

N°33-2026- DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Rapporteur : Mme Le maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant qu'il convient de désigner un correspondant Sécurité routière ;
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour),
DESIGNE M Stéphane PRULHIÈRE, comme correspondant Sécurité routière
CHARGE Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de transmettre cette délibération à l'association « prévention routière » d'Ille-et-Vilaine.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La secrétaire
Brigitte NICOLAS

Le maire,
Bernadette LETANOUX